

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 15 (1944)

Heft: 5

Artikel: Pour sortir les Franches-Montagnes de leur isolement : pour une ligne électrique à voie normale Glovelier-Saignelégier-La Chaux-de-Fonds

Autor: Geiser, Christ / Guermann / Wilhelm, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour sortir les Franches-Montagnes de leur isolement¹⁾

Pour une ligne électrique à voie normale Glovelier-Saignelégier-La Chaux-de-Fonds

Nos Franches-Montagnes se dépeuplent depuis un demi-siècle. Quelles en sont les causes ? Est-ce le manque d'intelligence de sa population ou le manque d'initiative ? Nous ne le pensons pas, puisque l'industrie horlogère a, dès sa parution, trouvé chez nous sa terre d'élection. Combien de bons artisans pourrait-on citer qui firent honneur à l'horlogerie et qui sont d'authentiques Franches-Montagnards. Quelles sont d'autre part les contrées en Suisse qui peuvent mettre sur le marché des produits supérieurs à nos chevaux et à notre bétail à cornes ? Il ne faut donc pas incriminer le manque de sens ou d'initiative de nos populations.

Notre sol pauvre, ne peut suffire à entretenir notre population par la vente de ses produits. Il faut donc avoir recours au travail manuel, artisanal ou industriel. C'est la raison de l'éclosion de l'horlogerie dans les Franches-Montagnes. Mais qui dit industrie, dit aussi échange ou vente à l'étranger, d'où la nécessité de communications par route ou par rail.

Les Franches-Montagnes, plateau élevé, éloigné des grandes voies de transit, ne peuvent bénéficier de relations faciles et constantes avec les commerçants des régions lointaines qui absorbent notre fabrication. Nos voies de communications sont trop lentes et rebutent la clientèle qui ne se dérange plus pour venir chez nous. Toujours très pressée, elle se contente de donner rendez-vous à nos fabricants dans une de nos villes horlogères mieux servies au point de vue ferroviaire. Cette absence de relations faciles fait sans doute manquer quelques belles affaires à nos établissements. Constatons que la ville de Bienne encore mieux placée au point de vue chemins de fer que la capitale horlogère La Chaux-de-Fonds, est en train de lui ravir son titre de gloire. Conséquence inévitable des relations ferroviaires faciles.

Les causes principales de notre dépopulation sont la mécanisation de l'agriculture qui ne demande plus qu'un nombre restreint de main-d'œuvre et force les jeunes agriculteurs à chercher dans l'industrie ou l'administration le travail qui leur manque, d'une part, et la centralisation de l'industrie horlogère d'autre part. Celle-ci aurait pu cependant être freinée, si, au lieu d'un régional à voie étroite et tortueuse, nous avions pu bénéficier d'un chemin de fer à voie normale et plus directe avec La Chaux-de-

¹ Le Comité de l'A. D. I. J. approuve les termes de cet exposé et de la résolution votée par les communes des Franches-Montagnes.

Fonds. Nos ouvriers ne quittent qu'à regret leur village pour s'établir dans la ville voisine. Ils commencent en général par faire les courses le matin et le soir au moyen du régional. Ces courses sont lentes, partant longues et coûteuses. On finit par se fatiguer, et on se résigne parfois péniblement après une année ou deux de ce trafic, à aller habiter en ville. Le prix de l'abonnement, ajouté à celui de la location dans nos villages, permet de se payer un beau logement en ville. Plus de courses, moins de fatigue, mieux placé pour le travail et en cas de chômage, beaucoup mieux servi, si l'on cherche à placer des enfants en apprentissage, on ne songe plus ensuite à revenir au pays, bien qu'on continue à l'aimer. Voilà le processus habituel de la dépopulation de notre région.

Le fait signalé, et que tout le monde a constaté, se serait-il produit à une telle allure si nous avions été dotés d'un chemin de fer rapide et plus direct avec La Chaux-de-Fonds? Il est permis d'affirmer que non.

L'air est plus pur chez nous que dans la cuvette chaux-de-fonnière, le ciel est plus large et mieux ouvert, les sites plus variés et plus agréables.

Mais il est des faits contre lesquels il est inutile de lutter. On se plaît où l'on gagne sa vie. Les conditions sont meilleures pour cela en ville; on y va.

Pour suppléer à cette carence et redonner à notre plateau un regain d'activité il serait nécessaire de sortir de notre isolement, car c'est d'isolement que meurt notre pays.

Vu les conditions géographiques de notre région, le rêve de le voir une fois desservi par l'aviation nous est complètement interdit. Nos routes, pourtant bien au point, maintenant, grâce aux pouvoirs publics, restent cependant sujettes à caution pendant l'hiver. Seul, un chemin de fer à voie normale et exploité par les chemins de fer fédéraux pourra apporter une amélioration à notre position excentrique.

Reconnaissons sans ambage que notre régional ne peut plus lutter et qu'il doit être remplacé. Si notre région s'était trouvée sur le tracé reliant deux villes par de bonnes communications, elle aurait certainement bénéficié du trafic entre ces villes, et elle n'aurait pas perdu le $\frac{1}{3}$ de sa population. Au cas particulier, notre plateau n'ayant qu'un centre économique avec lequel les relations ne sont pas rapides, s'est vu aspirer par la ville de La Chaux-de-Fonds.

Ne serait-ce pas le moment de relier Bâle et La Chaux-de-Fonds par un chemin de fer fédéral? Les chemins de fer appartenant au peuple suisse, nos Franches-Montagnes n'en pourraient-elles profiter? Et si par ce moyen notre pays redevenait prospère, ne serait-ce pas au bénéfice de la Patrie entière?

Il y a dix ans, pareille revendication eût paru osée, car un élément indispensable manquait pour édifier de grands villages. Aujourd'hui, grâce à la sagacité de nos édiles et des pouvoirs

publics, nous sommes dotés d'un réseau d'eau potable qui permet les plus beaux développements. Disons ici nos remerciements et notre reconnaissance à ceux qui, même parfois contre notre gré, ont su faire notre honneur.

Il serait aujourd'hui permis d'envisager le développement des Franches-Montagnes à la condition expresse que nos voies de communications soient normales

Faisons bravement le sacrifice de tout ce que les communes et particuliers ont avancé pour l'édification de notre régional, et formons le vœu que nos autorités cantonales et fédérales, étudient avec bienveillance nos justes revendications, et nous aident à surmonter la crise terrible qui nous étreint. Demandons leur de réserver dans le plan des grands travaux d'après guerre, une large place aux travaux d'amélioration de nos communications.

Les Francs-Montagnards sont de bons citoyens, mais ils entendent qu'en retour la mère-patrie ne les oublie pas dans sa sollicitude.

Dans une séance commune tenue aux Bois le 12 janvier 1944, groupant les représentants des communes du Noirmont et des Bois, lecture a été donnée du présent mémoire. Celui-ci est adopté et sera transmis au président de l'Assemblée de district pour en donner connaissance à la dite assemblée, dans l'espoir qu'il sera pris en considération. Les représentants soussignés expriment l'espoir que ce mémoire sera remis aux Autorité cantonales et fédérales pour la suite à y donner.

Pour la commune des Bois :

L. BILAT Ed. KUBLER

Pour la commune du Noirmont :

L. MAITRE H. AUBRY

L'autorité communale de La Ferrière, après avoir pris connaissance du présent mémoire, l'approuve en tous points et espère qu'une suite favorable sera donnée aux demandes des communes intéressées.

La Ferrière, le 15 janvier 1944.

Au nom de l'autorité communale :

Le président, Christ. GEISER

Le secrétaire, GUERMANN

La requête ci-contre a été lue et discutée à l'assemblée de district tenue à Saignelégier, le 15 janvier 1944.

Elle fut précédée d'un exposé de M. Joseph Jobin-Anklin,

juge d'appel, et suivie d'une discussion, terminée par la résolution suivante :

RÉSOLUTION

L'assemblée du district des Franches-Montagnes, réunie à Saignelégier le 13 janvier 1944, comprenant les représentants officiels des 17 communes du district et en outre ceux des communes de La Ferrière (district de Courtelary), Lajoux et Les Genevez (Moutier),

après avoir entendu un rapport complet de M. Joseph Jobin-Anklin, juge d'appel et président du R.S.G., l'orientant sur la réorganisation ferroviaire projetée, a pris encore connaissance avec intérêt d'un manifeste signé par les autorités communales du Noirmont, des Bois et de La Ferrière.

L'assemblée fait siens, d'une façon générale, les vœux émis et demande aux pouvoirs publics qu'à l'occasion de la réorganisation technique des chemins de fer secondaires du Jura soient en particulier envisagées :

- 1. L'électrification complète des lignes S.C. et R.S.G.*
- 2. La transformation de la ligne S.C. électrifiée de voie étroite en voie normale de façon à permettre des relations directes entre Porrentruy ou Bâle d'une part, et La Chaux-de-Fonds d'autre part.*

Elle souhaite que les autorités fédérales et cantonales, d'entente avec les communes, réalisent prochainement la transformation désirée du réseau ferroviaire des Franches-Montagnes pour sortir enfin la région de son isolement et enrayer un dépeuplement inquiétant et continu depuis 55 ans.

L'assemblée charge la Préfecture de faire parvenir le manifeste des communes et la présente résolution à la Direction cantonale des chemins de fer et au Département fédéral des postes et chemins de fer.

Pour expédition conforme.

Saignelégier, le 21 janvier 1944.

*Le préfet des Franches-Montagnes,
Dr A. WILHELM*